



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux de restructuration - extension  
de l'EHPAD Les Curtines**

**Lot 6 : Revêtements de façades enduits (ITE)  
et Lot 9 : Métallerie**

---

**Date et heure limites de réception des offres :  
Mardi 24 novembre 2026 à 12:00**

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                    | 3  |
| 1.1 - Objet .....                                               | 3  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 3  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 3  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 3  |
| 1.5 - Nomenclature .....                                        | 3  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires.....                | 3  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                       | 4  |
| 2.3 - Variantes.....                                            | 4  |
| 2.4 - Développement durable .....                               | 4  |
| 3 - Les intervenants.....                                       | 4  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                    | 4  |
| 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie .....      | 5  |
| 3.3 - Contrôle technique.....                                   | 5  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....  | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....                        | 5  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 5  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....               | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation.....                     | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres.....            | 6  |
| 6.1 - Documents à produire .....                                | 6  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique.....                            | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier.....                     | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures.....                           | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                             | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation.....                     | 10 |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                         | 10 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....        | 10 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                | 10 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de restructuration - extension de l'EHPAD Les Curtines :

Lot 6 « Revêtements de façades enduits (ITE) » et Lot 9 « Métallerie »

### Lieu d'exécution :

EHPAD Les Curtines

8 rue des Chasseurs Alpains

73110 VALGELON - LA ROCHETTE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

| Lots | Désignation                         |
|------|-------------------------------------|
| 6    | Revêtement de façades enduits (ITE) |
| 9    | Métallerie                          |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                    |
|----------------|------------------------------------------------|
| 45215212-6     | Travaux de construction de maisons de retraite |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement de maîtrise d'œuvre suivant :

#### **ARCHITECTE MANDATAIRE**

Grand Angle Architecte  
25 rue Saint Simon - 69009 LYON

#### **ARCHITECTE**

Dooble  
123 rue Marcel REYNAUD - 38920 CROLLES

#### **ECONOMISTE**

Cyprium  
32 cours Gambetta - 69007 Lyon

#### **BET FLUIDES, ELECTRICITE, SSI, Cuisine**

CET Bâtiment et Énergie  
47 chemin de la Taillat - 38240 Meylan

#### **ACOUSTICIEN**

Salto Ingénierie  
3 chemin du Pré Carré - 38240 Meylan

#### **BET STRUCTURE**

Sinetudes  
18-20 rue Henri Barbusse - 38100 Grenoble

#### **BET HQE**

Canopée  
47 chemin de la Taillat - 38240 Meylan

### **3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

**CET Bâtiment et Énergie**  
47 chemin de la Taillat - 38240 Meylan

### **3.3 - Contrôle technique**

**DEKRA**  
695 Avenue Paul Louis Merlin - 73800 MONTMELIAN

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

**BUREAU VERITAS**  
3 rue du Lac du Mont Cenis - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses techniques communes (CCTC)
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- Le rapport de détection amiante avant travaux (bâtiments)
- Le rapport de détection amiante avant travaux (enrobées)
- Le diagnostic PEMD
- Le cadre de réponse technique
- Les formulaires DC1 et DC2
- Fiche renseignements fournisseur

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail |
| Délégation de signature                                                                                                  |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi           |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                             |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              |

Les candidats devront apporter la preuve des niveaux de qualification et d'effectifs minimaux suivants :

|    |               |      |                                      |
|----|---------------|------|--------------------------------------|
| 06 | QUALIBAT 7132 | EFF2 | Revêtements de façades enduits (ITE) |
| 09 | QUALIBAT 4411 | EFF2 | Métallerie                           |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                               |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                                                                                    |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat selon le cadre de réponse technique de la maîtrise d'œuvre |
| La Fiche renseignements fournisseur                                                                                                                                   |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsque la plateforme électronique présente une défaillance qui n'a pas permis le dépôt de l'offre. Cette défaillance sera vérifiée par le Pouvoir Adjudicateur auprès de la Plateforme ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

**La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :**

Centre Hospitalier Métropole Savoie  
Direction des Achats  
Cellule des marchés  
BP 31125  
73011 CHAMBERY CEDEX

**Et portera les mentions suivantes :**

INTITULE CONSULTATION

Lot :

NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

| Critères                                                                                                                                                                                                                             | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1-Prix des prestations</b>                                                                                                                                                                                                        | <b>50.0</b> |
| <b>2-Valeur technique</b>                                                                                                                                                                                                            | <b>40.0</b> |
| 2.1-Moyens humains propres à l'opération de travaux notamment :<br>- Effectif de l'encadrement<br>- Effectif du personnel sur chantier                                                                                               | 10.0        |
| 2.2-Moyens techniques et matériels propres à l'opération de travaux notamment :<br>- Moyens d'études internes ou externes pour la réalisation des études EXE et plans PAC et métrologie<br>- Moyens et matériels des équipes travaux | 6.0         |
| 2.3-Délai notamment:<br>- Engagement de respect des délais par phase<br>- Méthodologie mise en œuvre pour le respect du calendrier prévisionnel d'exécution                                                                          | 10.0        |
| 2.4-Matériaux et équipements techniques prévus avec fiches techniques à fournir                                                                                                                                                      | 6.0         |
| 2.5-Mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène du personnel et des résidents en site occupé et la sécurité et l'hygiène du chantier                                                                                               | 8.0         |
| <b>3-Performances en matière de protection de l'environnement</b>                                                                                                                                                                    | <b>10.0</b> |
| 3.1-Gestion des déchets (tri, suivi et recyclage)                                                                                                                                                                                    | 5.0         |
| 3.2-Gestion des nuisances du chantier (sonores, poussières, etc.)                                                                                                                                                                    | 5.0         |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats de son choix. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Grenoble  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1  
Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

Le Directeur de l'EHPAD Les Curtines

le 22.10.2026

Maxime MORIN

